

# CFAA, Handicap et Troubles Spécifiques de l'apprentissage



## Label Handicap

- Depuis la loi du 11 février 2005 pour "*l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*" la formation professionnelle en faveur des personnes handicapées s'appuie sur le principe général d'ouverture des formations de droit commun à tous les publics, ainsi que sur le principe d'adaptation des formations et de leurs modalités de validation, aux besoins des stagiaires handicapés.
- Pour garantir cette égalité d'accès à la formation, la Région Midi-Pyrénées et l'AGEFIPH ont mis en place **un processus de labellisation des organismes de formation** impliquant la nomination d'une personne ressource qui est l'interlocuteur privilégié de la personne en situation de handicap.
- Au CFAA cette personne ressource est **Carole Taurignan**.

## Les Troubles Spécifiques de l'apprentissage

Le CFAA a mis en place une organisation spécifique pour la prise en compte des « troubles de l'apprentissage » tels que :

- **Dyslexie** : Trouble dans l'apprentissage de la lecture
- **Dyspraxie** : Trouble structurel du développement des gestes appris.
- **Dysorthographe** : Difficulté de l'automatisation des règles d'orthographe.
- **Dysphasie** : Trouble structurel de l'élaboration du langage.
- **Dysgraphie** : Difficulté dans la réalisation de l'écriture manuelle
- **Dyscalculie** : Retard dans la mise en place de la numération et des habiletés arithmétiques

## Le test de repérage

En début d'année scolaire, chaque jeune passe un test de repérage afin d'évaluer ses difficultés en lecture et en écriture.

## Le Plan d'Adaptation Individuel Pédagogique en Apprentissage [PAIPA]

Après le repérage, le CFAA propose au jeune un PAIPA :

- Constitution d'une équipe éducative : apprenti/formateurs/famille/maître d'apprentissage/partenaires
- Adaptations sur le poste en entreprise
- Suivi individuel du jeune
- Aménagement des épreuves
- Adaptations pédagogiques liées aux apprentissages généraux et techniques
- Aide aux familles (montage de dossiers, informations...)

## Accompagnement individuel

Le point fort de cette organisation est le suivi individuel et adapté aux difficultés et aux besoins de l'apprenti assuré par **une équipe éducative formée à ces problématiques**.

## Partenariats

- Conseil Régional
- AGEFIPH
- MDPH
- GAP DYS
- Infirmière de l'établissement
- Professionnels de santé
- Educateurs

